République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N°0045

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 1037, le 31/07/2023.

SESSION 2023

RAPPORT

Fait

Par la "Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire", relatif à la Convention de financement additionnel du Projet de riposte d'urgence et d'appui au programme NAFA.

Présenté par la Rapporteure Générale, Honorable Fatima CAMARA

décembre 2023

Honorable Président du Conseil National de la Transition, Honorables Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé;

la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire a été saisie au fond par la Conférence des Présidents du 10 août 2023, pour l'examen de l'accord de financement signé le 09 juin 2023 entre la Banque mondiale, à travers son guichet Association Internationale de Développement (IDA) et la République de Guinée, portant sur un financement additionnel d'un montant de 80 millions de dollars US, dans le cadre du Projet de riposte d'urgence et d'appui au programme NAFA.

Les Commissions ''Affaires Economiques et Développement Durable'' et '' Santé, Éducation, Affaires sociales et culturelles'' ont été saisies pour avis.

Dans le cadre des travaux d'examen de ce projet de financement, les commissions se sont réunies les 1er et 04 décembre 2023 à l'interne, puis le 06 décembre 2023 en inter-commissions, avec la participation effective des cadres des départements ministériels et institutions concernés.

Honorables Conseillers Nationaux,

La République de Guinée a sollicité et obtenu de l'IDA le financement additionnel du projet susmentionné, composé d'un accord projet et d'une convention de financement soumis à notre appréciation selon les conditionnalités suivantes :

- ✓ La commission d'engagement est de 0,5% par an sur le montant du solde non retiré ;
- ✓ La durée de remboursement est de 50 ans dont 10 années de grâce ;
- ✓ La modalité de paiement est semestrielle, et les dates de paiement sont les 15 mai et 15 novembre de chaque année ;
- ✓ La monnaie de remboursement est le dollar américain ;
- ✓ La date de clôture du décaissement du crédit est fixée au 30 juin 2026.

Honorables Conseillers Nationaux,

Il faut rappeler que le projet initial a été financé par un Don de l'IDA, d'un montant de 70 millions USD et avait été mis en vigueur le 5 février 2021.

Le présent prêt additionnel portera le financement total de l'IDA à 150 millions USD ; il servira à développer les éléments constitutifs d'un système national de protection sociale réactif aux chocs, et à accroitre l'accès des ménages pauvres et vulnérables à des filets sociaux sensibles aux chocs.

Honorables Conseillers Nationaux,

Le projet comporte cinq composantes :

✓ La Composante I : : Transferts Monétaires d'Urgence

Cette composante soutiendra le programme de transferts monétaires d'urgence qui contribuera à soutenir la résilience des ménages vulnérables dans les zones rurales et

urbaines aux effets sanitaires, sociaux et économiques de la Covid19. Elle comporte deux sous-composantes :

- la sous-composante 1 : elle se concentrera sur le versement de transferts monétaires d'urgence à environ 150 000 ménages vulnérables ;
- la sous-composante 2 : elle financera la conduite d'une campagne de communication et de sensibilisation des ménages sur les informations pertinentes relatives aux Transferts Monétaires d'Urgence (TMU) et la COVID-19, avant de mettre l'accent sur les mesures individuelles d'atténuation.

✓ La composante II: Soutien aux transferts monétaires et mesures d'accompagnement au titre du Programme Nafa.

Cette composante soutiendra la vision à moyen et long termes de l'ANIES liée à son programme Nafa, en finançant des activités CashPlus dans les zones sélectionnées, afin de contribuer à la résilience des ménages. Elle financera également le programme de transferts monétaires non conditionnels.

✓ La composante III : Renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes de prestation réactifs aux chocs.

Cette composante comporte deux sous-composantes :

- la sous-composante 1 : il s'agit du renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes réactifs aux chocs. Elle vise à :
 - o renforcer les capacités de l'ANIES à travers l'organisation de formations, d'ateliers et l'octroi d'une assistance technique pour la préparation et la mise à jour de ses documents juridiques et stratégiques ;
 - o mettre en place et/ou consolider le système de protection sociale par la fourniture d'une assistance technique, de formations et d'équipements ;
 - o conduire l'évaluation de l'impact et le processus des activités du Projet.
- la sous-composante 2 : elle portera principalement sur la consolidation des données relatives à la pauvreté.

✓ La composante IV : appui à la Gestion du projet.

Cette composante financera les dépenses liées à l'achat de biens, de travaux, de services de consultants et de tout autre service nécessaire à la gestion quotidienne, à la mise en œuvre et au suivi des activités liées au Projet.

✓ La composante V : réponses d'urgence en cas de contingence.

De cette composante, à la suite d'une crise ou urgence éligible, le Gouvernement pourra demander à la Banque une réallocation des fonds du projet afin d'assurer une réponse urgente et de procéder à la reconstruction.

Table 1: Coûts Révisés par Composante

Composante	Projet parent (ERNPSP) US\$, millions	Projet parent restructuré US\$, millions	Financement Additionnel US\$, millions	Total US\$, millions
Composante 1	25.1	-	7.9	33
Sous-composante 1.1	24.2	-	6.3	30.5
Sous-composante 1.2	0.9	-	1.6	2.5
Composante 2	31.4	-	56.9	88.3
Sous-composante 2.1 (restructurée)	-	31.4	49.9	81.3
Sous-composante 2.2 (Nouvelle)	-		7.0	7.0
Composante 3	5.5	-	6.5	12
Sous-composante 3.1 (restructurée)	-	5.5	3.5	9.0
Sous-composante 3.2 (Nouvelle)	-		3.0	3.0
Composante 4	8.0	-	8.7	16.7
Composante 5	0.0	-	0.0	0.0
Total	70.0		80.0	150.0

Honorables Conseillers Nationaux,

Après deux années et demi d'exécution du premier financement, les acquis se résument comme suit :

- Les activités de Transferts Monétaires (TM) conduites par l'ANIES depuis septembre 2020, ont permis d'accompagner 20.105 ménages éligibles aux versements, dans la zone spéciale de Conakry; soit plus de 130.000 personnes touchées par le programme dans les Communes de Kaloum, Matam, Dixinn, Ratoma, et Matoto.
- Les transferts monétaires dans les 9 préfectures pilotes (Beyla, Dabola, Forécariah, Gaoual, Kindia, Kérouané, Kouroussa, Mamou et Tougué), dans le cadre du programme NAFA, ont permis d'accompagner 130.000 ménages constitués essentiellement de personnes vulnérables vivantes en zones rurales.

Conformément au plan d'action de développement (PAD) prévu dans le cadre du projet NAFA, cette phase de l'intérieur du pays s'articulera successivement autour des 2 premières composantes du projet de façon suivante :

- La composante I (Transferts Monétaires d'Urgence TMU), à l'image de Conakry, elle consistera à accompagner environ 900.000 personnes sur une période de 6 mois, à travers des versements mensuels à hauteur de 250.000 GNF par ménage;
- La composante 2 (transferts monétaires réguliers TMR et mesures d'accompagnement): elle succèdera à la première composante et appuiera la transition de l'intervention d'urgence vers le programme NAFA. Elle offrira des transferts monétaires aux plus pauvres de la population des zones ciblées, qui seront accompagnées d'un programme robuste de mesures articulées en deux volets:
 - les mesures d'accompagnement axées sur la promotion des investissements fondamentaux dans le capital humain au niveau des ménages, en particulier à l'endroit des femmes et des enfants ;
 - les mesures d'accompagnement axées sur l'augmentation de la productivité des ménages et de leur résilience aux chocs, dans une perspective de sortie durable du programme semblable à celle de l'approche de progression. Ce volet sera à terme au cœur du programme Nafa et s'étendra sur une période de 18 mois.

Ce programme vise à la mise en place d'un dispositif de collecte approfondie, combinant la sélection des ménages par l'application de la formule PMT (Proxy Means Test) à la validation communautaire. Ce dispositif dont l'objectif est l'amélioration du processus de ciblage favorise ainsi l'implication et l'adhésion des populations et des autorités locales.

il sert également à 'intégrer le dispositif de digitalisation des données visant à renforcer le suivi et l'évaluation des activités de terrain à travers l'application KOBO et le Core MIS. Ces applications mises en place avec l'appui de la Banque Mondiale ont pour rôle de faciliter d'une part, la transparence dans la transmission des informations, la gestion des réclamations et, d'autre part, d'être un excellent outil de mesure de performance.

Honorables Conseillers Nationaux,

Ce financement additionnel va étendre les activités du "projet parent" sans modifier l'objectif de développement ou les dispositions institutionnelles. Il propose :

- √ d'ajouter de nouvelles activités à la composante l et d'étendre la couverture des transferts monétaires d'urgence en réponse à l'insécurité alimentaire croissante;
- ✓ de restructurer la composante 2 pour tenir compte de l'expansion de la portée du projet et du type d'activités ;
- ✓ de restructurer la composante 3, pour inclure les activités de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM);
- ✓ d'augmenter les coûts des composantes 1, 2, 3 et 4, en conséquence ;
- ✓ d'aligner le cadre de résultats sur les activités nouvellement proposées ;
- ✓ de reporter la date de clôture puis modifier les projections de décaissement.

Ce financement additionnel proposé étendrait la couverture des filets de sécurité pour les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables dans des zones sélectionnées de la Guinée, dans le cadre des composantes I et 2.

- ✓ 25.000 ménages pauvres et vulnérables supplémentaires, soit environ 150.000 personnes, seront ciblés dans le cadre de la composante l et portera le nombre total de ménages bénéficiaires à 175.000.
- √ 88 000 ménages supplémentaires, soit environ 528.000 individus, passeront des transferts monétaires d'urgence au programme Nafa où ils recevront 18 mois supplémentaires de transferts monétaires et de mesures d'accompagnement du développement humain, soit un nouveau total de 136.000 ménages, dans le cadre de la composante 2.
- ✓ Environ 15.000 ménages (dont certains peuvent également être bénéficiaires de transferts monétaires) bénéficieront également du programme d'inclusion productive dans le cadre de la composante 2.

Honorables Conseillers Nationaux,

En somme, et en tenant compte des ménages qui peuvent bénéficier de plus d'une intervention, le projet profitera à au moins 175.000 ménages soit 1.050.000 personnes. Voir tableau ci-dessous :

	Activité	Bénéficiaires du projet parent (Ménages)	Nouveaux bénéficiaires du Financement Additionnel (ménages)	Total (Ménages)
Composante I	Transferts monétaire urgente	150 000	25 000	175 000
Composante II	Transferts monétaires mesures d'accompagnement développement humain	48 000	88 000	136 000
Composante II	Inclusion productive	0	15 000	15 000

Nombre total de personnes impactées par au moins		1.050.000
une intervention		

Honorables Conseillers Nationaux,

Au cours des débats en commissions et en inter-commissions, des interrogations ont été formulées sur :

- ✓ Le délai d'exécution du projet ;
- ✓ L'expression chiffrée des composantes ;
- ✓ Le tableau d'amortissement ;
- ✓ Le montant moyen des transferts monétaires ;
- ✓ Les impacts de ce projet sur les habitants des Iles de Loos ;
- ✓ La notion de transfert monétaire non conditionnel ;
- ✓ Les zones sélectionnées pour les activités de Cashplus et les critères qui ont prévalu à leur sélection ;
- ✓ Le mécanisme des transferts monétaires dans les localités non couvertes par les réseaux téléphoniques ;
- ✓ Le niveau d'exécution du financement initial (70.000.000 USD);
- ✓ Les difficultés rencontrées dans l'exécution du financement initial ;
- ✓ Le niveau d'exécution du budget de l'ANIES, y compris les Dons (2022-2023) ;
- ✓ Les réformes majeures entreprises par l'équipe dirigeante actuelle ;
- ✓ Le critère de choix des personnes et des localités ciblées par le projet ;
- ✓ L'unité de gestion du projet ;
- ✓ La possibilité de tracer les montants transférés ;
- ✓ Les nouvelles activités à ajouter à la composante 1.

Honorables Conseillers Nationaux,

Au regard des réponses données lors de l'inter-commissions par les cadres du Ministère en charge de l'Economie et des Finances et ceux de l'ANIES, les Honorables Conseillers nationaux recommandent de:

- ✓ encourager des consultations régulières avec les communautés bénéficiaires, pour mieux comprendre l'évolution de leurs besoins et garantir une meilleure adaptation des programmes;
- ✓ mettre en place des programmes de formation continue pour renforcer les compétences et capacités des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- √ établir un mécanisme de rapport régulier, accessible au public, pour rendre compte de l'utilisation des fonds et des progrès réalisés, garantissant ainsi une plus grande transparence;
- ✓ intégrer des stratégies visant à assurer la pérennité des avantages du projet au-delà de la période de financement, en s'appuyant sur des solutions locales et des initiatives de développement durable ;

- ✓ mettre en place un système robuste de suivi et d'évaluation pour surveiller l'efficacité des activités, ajuster les stratégies si nécessaire et garantir l'atteinte des objectifs fixés ;
- ✓ établir des partenariats solides avec des organisations de la société civile et des autorités gouvernementales, pour maximiser l'impact du projet, mener des actions de contrôle citoyens et favoriser une meilleure coordination des efforts;
- ✓ prendre des dispositions idoines pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources financières du projet ;
- ✓ respecter le délai d'exécution du projet ;
- ✓ mettre à la disposition de la représentation nationale, à travers sa « Commission Suivi des recommandations », le point d'exécution semestrielle du projet.

Honorables Conseillers Nationaux,

Ce financement, fruit d'un partenariat fructueux entre la Banque Mondiale et la République de Guinée, marque la volonté du Gouvernement à éradiquer la pauvreté à travers l'amélioration des conditions de vie de nos populations. Il est aussi d'une importance notoire pour notre pays, au regard de la taille de l'enveloppe et surtout de son caractère hautement concessionnel. C'est pourquoi la Commission du Plan des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire vous invite à autoriser, sa ratification.

Je vous remercie.

La Commission